



Les sciences sociales en question : grandes controverses épistémologiques et méthodologiques

Compte-rendu de la 35^e séance

Terrorisme, terroristes : le casse-tête des définitions

24 mars 2017

Samy Cohen introduit cette séance qui porte sur les notions controversées de « terrorisme » et « terroriste ». Les Etats, mais également les chercheurs en sciences sociales, peinent à s'accorder sur leur définition. Patrice Gueniffey, historien, directeur d'études au Centre de recherches politiques Raymond Aron (EHESS), a été invité pour aborder cette question dans une perspective historique. Spécialiste de la Révolution française, il a notamment publié *La politique de la terreur. Essai sur la violence révolutionnaire* (Fayard, 2000) et « Généalogie du terrorisme contemporain » dans *Le Débat* (4/2003)¹.

¹ Ce compte rendu a été rédigé par Doris Buu Sao et validé par le principal intervenant.

Patrice Gueniffey

Patrice Gueniffey explique avoir été sollicité pour donner des conférences sur la notion de terrorisme à l'issue des attentats de septembre 2001. Pour avoir travaillé sur la violence révolutionnaire française, il pense qu'il existe certaines analogies entre la Terreur du XVIII^e siècle et le « terrorisme » contemporain. L'usage de ce terme remonte en effet à l'après-Terreur, quand il a fallu trouver comment nommer cette violence inédite. « Terrorifier », puis « terroriste » et « terrorisme » ont ainsi désigné, à partir de 1795, ceux qui ont subi et pratiqué la terreur en tant que mode spécifique d'action politique et de gouvernement. C'est donc à partir de cette analogie que Patrice Gueniffey a abordé la période 2001-2003.

Depuis les attentats du 11 septembre, les discours sur le terrorisme ont considérablement changé. Le chercheur observe d'abord la montée drastique des interdits qui rendent presque impossible l'évocation de la question de façon impartiale, ce qui a entraîné une dégradation du débat public. Il lui semble aussi que la sociologie n'éclaire pas toujours le phénomène, qu'elle se focalise sur les acteurs du terrorisme (leurs motivations, leurs trajectoires leurs profils), privilégiant de la sorte un point de vue parcellaire sur l'étude de phénomènes globaux. D'autres chercheurs en sciences sociales insistent, eux, sur les moyens employés ou sur l'existence d'idéologies qui conduiraient à la terreur. Enfin, avec l'extinction d'Al-Qaïda, l'hyperterrorisme, associé à l'idée d'une puissance occulte, très organisée et possédant des ramifications internationales et une grande capacité d'action, serait en train d'être remplacé par un terrorisme *low-cost*, le passage à l'action est le fait d'actes individuels exécutés avec les moyens du bord.

Ces travaux privilégient un point de vue parcellaire sur la question, qui nous empêche de saisir ce qui est fondamental dans le terrorisme. Ce phénomène spécifique ne se confond pas avec la violence, bien que les deux notions soient étroitement liées. Tous les actes terroristes sont violents, mais tous les actes violents ne sont pas terroristes, bien qu'ils puissent causer la terreur et provoquer une réaction de sidération. Prenons l'exemple du lynchage ou de l'assassinat politique. Les exécutions sommaires lors de la prise de la Bastille ou l'assassinat de Kennedy, sont deux types d'actes violents, qui relèvent d'une violence en partie pré-politique, qui terrorise sans être pour autant du terrorisme. Cette comparaison permet de dégager plusieurs critères de définition de l'acte terroriste.

Celui-ci se distingue d'abord par sa nature délibérée, calculée ; la violence vise à produire certains effets. Le terrorisme est fondamentalement rationnel, par le calcul des coûts rapportés à la fin que l'on veut atteindre (indépendamment du caractère rationnel ou non de cette fin). Le deuxième critère est de nature relationnelle. Dans un lynchage, un massacre ou un assassinat, deux protagonistes sont en jeu : l'assassin et la victime. Dans le terrorisme, trois acteurs sont en présence : le terroriste, la victime qu'il frappe et la cible à laquelle il s'adresse. De la Révolution française aux actes contemporains, il s'agit d'une stratégie rationnelle d'utilisation de la violence à des fins d'intimidation pour obtenir d'une cible qu'elle fasse ou s'abstienne de faire quelque chose. Le fait que le terrorisme repose sur une stratégie de communication, même rudimentaire, constitue donc le troisième critère. Son efficacité dépend des lors des moyens de communication modernes, qui ont par exemple fait du 11 septembre un événement instantanément répercuté dans le monde entier.

Contre cette définition du terrorisme comme stratégie d'intimidation par la violence, on pourrait objecter que rien ne le distingue fondamentalement de la guerre, par exemple du bombardement de Dresde par les Anglais et de ceux d'Hiroshima et Nagasaki par les Américains, purs actes de terreur effectués dans le cadre d'une guerre, pour briser la capacité de résistance de l'ennemi. On pourrait également objecter que cette définition permet d'assimiler au terrorisme les mesures d'exceptions qu'un Etat légitime prend contre le terrorisme, telles que l'état d'urgence ou le traitement des suspects de terrorisme dans des prisons comme Guantanamo.

A cela, Patrice Gueniffey répond que les mesures d'exception que prend un Etat légitime pour se défendre ne peuvent jamais être qualifiées de terroristes, même quand il s'agit d'obtenir des informations par la force, ce que le droit international condamne. Car le droit d'exception est le complément nécessaire du contrat social. Nous confions nos droits à l'Etat pour qu'il nous protège, y compris dans les circonstances extraordinaires où la loi est silencieuse. Celle-ci ne peut pas prévoir toutes les situations. Il est de la compétence de l'Etat d'utiliser le droit d'exception pour défendre les intérêts fondamentaux d'une collectivité. Par ailleurs, les mesures d'exception concernent des actes spécifiques, alors que le terrorisme frappe des personnes indépendamment de leurs actes, de leur origine, de leurs opinions, de leurs croyances. Ainsi, beaucoup de musulmans travaillaient dans les *Twin towers*. Car le but

du terrorisme est de semer la peur, ce qui ne peut se faire que si l'on utilise la force de manière aveugle. Le terrorisme est inconcevable sans la menace de la répétition de l'acte de violence. Ce qui fait son efficacité, c'est moins l'attentat que la certitude que l'on a qu'il y aura d'autres attentats : le terrorisme exige que tout le monde se vive comme une victime potentielle.

L'acte terroriste, arbitraire et violent, qui porte en lui sa répétition, vise à provoquer un effet de sidération. C'est pourquoi des régimes politiques, dictatoriaux, ont utilisé la terreur comme instrument de gouvernement, qu'il s'agisse de la terreur de la période de Robespierre, de celle du régime soviétique ou de celle des Khmers rouges. La peur délie les individus, elle les sépare les uns des autres et empêche toute résistance ou opposition coordonnée de leur part. Utilisée comme un système de gouvernement, la terreur transforme la société en quelque chose de malléable. D'où le caractère nécessairement généralisé, universel et arbitraire de la violence terroriste. On peut finalement définir le terrorisme comme « le meurtre délibéré d'innocents à des fins politiques ». Nous sommes ici face à un critère moral. L'une des grandes faiblesses de la plupart des définitions est de faire l'économie de ce critère moral.

En réponse à l'objection de ceux qui affirment que « le terroriste des uns est le combattant ou le résistant des autres », Patrice Gueniffey mentionne deux exemples. D'une part, celui de la résistance à l'occupation nazie pendant la Seconde Guerre mondiale, qui a pu mener des actions s'apparentant à du terrorisme (attentats, bombes, assassinats) pour désorganiser la machine de guerre allemande ou fixer sur place des hommes ou du matériel pour les empêcher d'atteindre le front. Le recours à des moyens assimilable au terrorisme était lié à l'infériorité numérique de la résistance, ces actions étaient l'arme du pauvre. Elles ont bien sûr provoqué la mort de personnes qui n'étaient ni allemandes, ni résistantes, notamment lors de rafles et d'exécutions d'otages. Mais les victimes représentaient alors un dommage collatéral, elles n'étaient pas l'objectif visé. D'autre part, l'historien prend l'exemple du Front de libération nationale lors de la guerre d'Algérie. Le FLN mène d'abord une guerre du pauvre (embuscades, escarmouches). En 1956, quasiment vaincu militairement, il adopte une stratégie d'attentats aveugles dans les villes (Alger, Oran) qui vise d'une part à terroriser la population de la métropole pour les convaincre de quitter l'Algérie et d'autre part à faire peur à la population algérienne pour faire cesser le soutien qu'elle apportait aux forces

concurrentes du FLN. Cette stratégie relève du terrorisme nationaliste même si la chose reste ambiguë et qu'il est souvent difficile de trancher entre combat irrégulier et terrorisme.

Le véritable tournant du terrorisme contemporain se situe dans les années 1979-1980, avec le début de la guerre soviétique en Afghanistan, la révolution iranienne, le massacre des pèlerins à la Mecque par le gouvernement saoudien. Ces événements symboliques témoignent d'un mouvement de fond, celui de la réislamisation des sociétés musulmanes. Nous assistons à ce moment-là à l'apparition d'un terrorisme apparemment dissocié de toute tutelle étatique, agissant pour son propre compte. Les terroristes ne se battent plus pour la révolution (d'extrême gauche, d'extrême droite) mais pour la religion. Le recours à des motivations religieuses soustraie l'acte à tout objectif de nature rationnelle comme à toute restriction morale. La terreur devient un impératif catégorique, un moyen de salut individuel. Elle efface la distinction entre coupables et non coupables. Elle établit une distinction entre celui qui croit et qui est dans la vérité, et l'autre, ignorant, qui vit dans l'erreur.

Pour comprendre le terrorisme actuel, on doit remonter en amont de la Révolution française. Des épisodes du XVI^e siècle annoncent très précisément ce nous vivons aujourd'hui. Lors de la guerre des paysans de Franconie en 1525, des paysans menés par des pasteurs se sont soulevés et, mus par une espérance millénariste, ont entrepris de déclencher l'apocalypse par de multiples massacres censés hâter le retour du Christ. Cette très ancienne hérésie connue sous le nom de « joachimisme » a depuis fait des petits. On la retrouve peu ou prou dans tous les millénarismes, qu'ils soient religieux ou séculiers. On observe aujourd'hui la même violence, sans objectif clair mais identifiée au salut. Le parallèle entre les deux situations est justifié par le fait que l'islam évoque parfois le protestantisme des origines : les deux sont des religions privées d'autorité dogmatique, fondées sur le contact direct avec les écritures. Un imam peut donc s'opposer à un autre comme un pasteur à un autre : il existe une prolifération des interprétations et des sectes. Pierre Chaunu disait que dans le protestantisme, l'Eglise secrète en permanence la secte. Dans l'islam, peuvent proliférer des courants radicaux qui proposeront toujours une interprétation plus vraie de la parole du Prophète.

Discussion

Samy Cohen remercie Patrice Gueniffey pour son intervention et formule quelques questions pour ouvrir le débat. Concernant la critique de la sociologie par le chercheur, il rappelle que beaucoup de sociologues font de la sociohistoire et s'intéressent à l'histoire. Inversement, quand Patrice Gueniffey étudie l'idéologie et le développement des groupes islamistes, il se rapproche de la démarche sociologique. Ensuite, concernant le critère de la terreur comme agent désocialisant les individus, on constate au contraire qu'en France ou en Grande-Bretagne, les actes terroristes ont créé une solidarité et ont rapproché les individus les uns des autres comme la société du pouvoir politique. Samy Cohen s'interroge sur la vision du « comme guerre du pauvre ». Si les Etats ne pratiquent généralement pas le terrorisme, il y a des exceptions à cette règle. L'Iran a organisé des attentats sanglants à Buenos Aires contre la communauté juive après la liquidation par Israël du chef du Hezbollah au Liban.

Par ailleurs, d'après sa définition, la cible du terrorisme serait civile et indiscriminée mais n'est-ce pas une forme de discrimination, de ciblage spécifique que s'attaquer à des endroits où circule beaucoup de monde ? A l'inverse, s'en prendre à des cibles militaires comme le Pentagone, est-ce vraiment du terrorisme ? Quand les autorités israéliennes qualifient de terroristes les attaques menées par des Palestiniens isolés contre des militaires israéliens, sommes-nous toujours face à du terrorisme ? Après que le sergent Elor Azaria eut tué près de Hébron un Palestinien inanimé à terre après avoir tenté de tuer un soldat israélien, de nombreuses voix se sont élevées pour justifier l'acte du sergent qui avait tué un « terroriste ». Dans ce cas, s'agit-il d'un acte terroriste ? Pour finir, Samy Cohen remarque la proximité de la définition avancée par Patrice Gueniffey de celle adoptée par l'ONU en 2005, soit le terrorisme vu comme un acte destiné à causer la mort ou des dommages corporels graves à toute personne civile ou non-combattante, dans le but d'intimider une population ou contraindre un gouvernement à prendre une mesure quelconque ou s'en abstenir. Or cette définition n'est pas acceptée par tous les Etats.

Patrice Gueniffey reconnaît que cette définition est très raisonnable. Toute définition est nécessairement insatisfaisante, dès lors qu'elle établit des critères universaux qui ne pourront tenir compte des spécificités de chaque situation. La définition de l'ONU permet tout de même de séparer ce qui relève de la terreur de ce qui n'en relève pas. Par exemple, elle

exclut qu'un Etat agissant dans un cadre légitime puisse lui-même être terroriste, ce qui met fin à la controverse de Guantanamo. Cette définition est par conséquent fort utile.

Concernant sa critique de la sociologie, le but n'était pas d'affirmer la supériorité de l'approche historique. Il observe seulement que, souvent, l'approche sociologique n'est pas neutre : la focalisation sur les acteurs oriente vers une attitude qui relève de la compréhension, voire de l'absolution. La sociohistoire est bien sûr différente dès lors qu'elle combine plusieurs approches. Patrice Gueniffey lui-même est hostile au découpage disciplinaire né du développement des « sciences sociales », expression qui institue le compartimentage entre les disciplines et leur incapacité à dialoguer les unes avec les autres, malgré le discours tenu sur l'interdisciplinarité.

La désocialisation pour le chercheur concerne les régimes qui ont fait de la terreur le ressort de leur gouvernement, les régimes où les individus sont isolés les uns les autres par la peur. Même en Chine où règne aujourd'hui une relative liberté civile, certains sujets demeurent tabous, comme la répression de Tian An Men et la terreur continue à séparer les individus les uns des autres. Cependant, le terrorisme, s'il est une stratégie, entraîne le plus souvent des réactions irrationnelles chez ses victimes. Ainsi, en 2016, les attentats de Paris ont contribué à rassembler les Français et de leur faire prendre conscience qu'ils constituent une collectivité nationale.

Patrice Gueniffey revient sur la question du terrorisme considéré comme la guerre du pauvre. Il existe de multiples exemples historiques de guerre irrégulière dans laquelle un surcroît de violence et de cruauté est autorisé pour compenser l'infériorité des moyens. Cette guerre du pauvre a été un instrument utilisé par des Etats car le terrorisme permet de frapper l'adversaire sans s'exposer au désaveu public. L'Iran d'après 1979 a par exemple beaucoup recouru à l'arme terroriste. Des Etats peuvent continuer à employer des méthodes terroristes pour atteindre des objectifs politiques même si l'Iran de Khomeini est un cas particulier.

Il n'existe pas de définition universelle du terrorisme qui rendrait compte de manière définitive et absolue de toutes ses manifestations. Le Bataclan n'était pas une cible choisie au hasard. Les services de renseignement égyptiens avaient prévenu le gouvernement français que le Bataclan était une des cibles des terroristes. Le lieu a été discriminé, pas les victimes.

Sur les attentats exécutés par des individus isolés comme à Nice ou à Londres, n'est-on pas face à un terrorisme aux motivations et aux ressorts plus individualisés ? Certes, ces personnes font allégeance à l'Etat islamique, généralement juste avant de passer à l'action. Mais où est la dimension rationnelle et quel est leur objectif sinon celui de mourir d'une façon qui leur assure le paradis ? N'est-on pas aujourd'hui au moins en partie face à la coexistence de phénomènes différents : des groupes sous-traitant des actes terroristes et des personnes isolées qui se radicalisent rapidement, et qui pensent que les actes de délinquance dont elles se sont rendues responsables par le passé peuvent être compensés par la conversion religieuse ? Difficile de comprendre ces phénomènes qui relèvent peut-être du pur nihilisme, de l'amour de la destruction pour la destruction. Les opérations fomentées par Al-Qaïda se caractérisent par un contraste phénoménal entre un objectif inatteignable (rétablir le califat) et la sophistication dans la mise au point des opérations. Qu'est-ce qui est réellement important : l'objectif, inatteignable, ou la passion mise dans l'organisation de l'opération ? Voilà qui défie notre raison occidentale.

Questions de la salle

Nonna Mayer revient sur la critique de la sociologie que fait Patrice Gueniffey et souligne que cette discipline ne se réduit pas à l'étude du profil psychologique et socioculturel des acteurs. Quant à l'idée que les sciences sociales chercheraient à excuser les terroristes, elle n'est pas digne d'un débat sociologique. Ensuite, suivant la définition donnée par Patrice Gueniffey, qui a le mérite de la simplicité, où placer le massacre de la St Barthélémy, dans lequel le roi Charles IX et sa mère, Catherine de Médicis, ont joué un rôle crucial ? Peut-on qualifier de terroristes tous les actes commis par Mohammed Merah, qui a ciblé trois militaires avant de s'en prendre à une école juive ?

Patrice Gueniffey répond que ces actes relèvent bien du terrorisme : Merah a ciblé des militaires, qui ont pour fonction de défendre la sécurité des citoyens, comme les terroristes d'Action directe ou des Brigades rouges tuaient des policiers. Certes, le terrorisme cible essentiellement des civils innocents, mais il peut également viser des juges, des policiers, etc.

Ninou Garabaghi revient sur les actes terroristes menés par des Etats et s'interroge : le largage d'une bombe atomique sur Hiroshima était-il un acte terroriste ? Le problème avec la notion de terrorisme, c'est que le droit est défini par les Etats qui possèdent le monopole de la violence légitime. On restera donc toujours dans un flou conceptuel. Ainsi du cas des résistants, différenciés des terroristes selon un critère normatif : leur but est considéré comme légitime par l'Etat, on les qualifie alors de résistants, sinon, ils sont des terroristes et assimilés au mal. Jacques Sémelin s'interroge ensuite sur les différences entre les actes de terrorisme et un génocide. Florence Faucher suggère que ces problèmes de définition tiennent au fait que l'on essaie de rassembler des phénomènes extrêmement variés, de les essentialiser. Il serait peut-être plus intéressant de considérer que cette catégorie de terrorisme sert de label pour identifier une variété de situation où des groupes violents cherchent à acquérir une légitimité. Ainsi de l'apposition du label terroriste à des groupes écologistes. Pour ce qui est de la religion invoquée dans les actes de terrorisme, celle-ci n'est-elle pas surtout ici utilisée comme un mode de justification de combats politiques, liés à des rapports de domination ? Enfin, l'attentat à *Charlie Hebdo* relève-t-il du terrorisme ou de l'assassinat ? Et *quid* des assassinats au Brésil, en Afrique de militants écologistes terrorisés par des orpailleurs ou des pétroliers ?

Selon Patrice Gueniffey, Hiroshima relève d'une stratégie de terreur pour diminuer la capacité morale de résistance de l'ennemi. Cela n'est pas spécifique à une époque particulière. Ainsi, Bonaparte en Egypte fait massacrer 3 000 prisonniers turcs et publie un texte pour informer du massacre et créer un climat de terreur au sein de ses ennemis. D'une certaine façon, la terreur fait partie de la guerre. Toute armée cherche à abréger un conflit, notamment par la terreur.

On parle de « terrorisme nationaliste » pour désigner les moyens mis en œuvre, dans une guerre contre un Etat perçu comme illégitime par les groupes qui aspirent à créer leur Etat. Le droit est effectivement fixé par les Etats et les définitions sont imposées par les vainqueurs. Ainsi, selon Raymond Aron, les traités bilatéraux sont toujours l'expression d'un rapport de force. L'Etat existe, il est légitime, car il est un interlocuteur incontournable. L'histoire est écrite par les vainqueurs. Qui rappellerait aujourd'hui les attentats qui ont fait de nombreuses victimes civiles, comme celui perpétré contre le QG britannique à l'Hôtel King David à Jérusalem par ceux-là qui ont présidé à la fondation d'Israël et accéléré le départ des

Anglais ? C'est l'exemple d'un attentat terroriste qu'on ne qualifie plus comme tel depuis que l'Etat d'Israël a été créé. Les révolutionnaires français se sont imposés parce qu'ils ont eu la main très lourde sur leurs adversaires. La terreur peut donc être fondatrice. Les défenseurs de la République ont conservé la légitimité en imposant la définition de ce qu'était la terreur. La morale permet également de classer les actes : le largage de la bombe atomique sur Hiroshima a été un acte profondément immoral, d'un point de vue philosophique et moral.

Ninou Garabaghi demande ce qu'on peut répondre aux personnes qui affirment que le djihadisme peut être une stratégie de décolonisation. Selon Patrice Gueniffey, il faut évaluer les actions en fonction du contexte. Les résistants se référaient à des valeurs morales et défendaient le bien et la liberté. Il est important de savoir de quel côté est le bien, ce qui n'est certes pas toujours évident, notamment dans les questions de décolonisation. En Algérie, les militants du FLN ont franchi une limite en s'en prenant de manière indiscriminée à la population européenne et algérienne.

Pour le chercheur, le génocide constitue le stade ultime de la terreur. Lors de la Révolution française, les lois de salut public ont institutionnalisé la catégorie de suspect et ont fait régner la peur, chacun étant susceptible d'être considéré comme suspect et donc passible de l'échafaud. Des massacres comme ceux commis en Vendée n'avaient plus comme objectif de terroriser quiconque mais d'éliminer une population dont on pensait qu'elle ne pourrait être assimilée par la République. Dès lors, il n'était plus du tout question de répandre la peur en faisant un « exemple » mais de tuer, dans le plus grand secret. Sans les révélations des procès organisés à la fin de la Terreur, on n'en aurait jamais rien su. Certains, du reste, continuent de nier l'ampleur des massacres commis à cette époque. La stratégie d'extermination constitue le stade suprême de la terreur.

Pour ce qui est des écologistes, Patrice Gueniffey reconnaît que l'on n'a peu parlé du terrorisme d'extrême gauche, c'est-à-dire le penchant à recourir à la terreur, à la violence, quand on est minoritaire dans la société. Les Brigades rouges, Action directe et la Bande à Baader peuvent être envisagées comme le produit de l'épuisement du mouvement social des années 1960. Ils sont les soldats perdus de la révolution de cette époque. Dans les groupes ultra-minoritaires, il existe un lien entre le terrorisme et le phénomène contemporain de la secte. Dans ces petits milieux, qui deviennent isolés, coupés de tout, paranoïaques, la

tendance à ne plus discriminer l'ennemi et ses complices l'emporte. L'amour universel peut se transformer en forme de détestation de ceux qui seraient vus comme portant atteinte à ce principe. Certains groupes, qui peuvent être donc des écologistes radicaux, franchissent alors une sorte de cap où la mort de ceux qu'ils jugent responsables devient une forme d'impératif moral.

Enfin, sur la question de la religion comme alibi, Patrice Gueniffey reconnaît deux caractéristiques aux terroristes contemporains : la foi, qui leur donne la force de tuer et de mourir, et une forme de courage. De même, les membres des sectes religieuses du XVI^e siècle étaient convaincus que l'acte de tuer était juste et méritait qu'on se sacrifie pour lui. Reconnaître la force de leur foi, ce n'est pas les admirer les terroristes.

La religion n'est pas un alibi, c'est un mobile : les terroristes y croient véritablement. L'acte terroriste n'est pas seulement un engagement politique ou religieux, il est aussi une expérience existentielle, la montée au combat, faite de terreur et d'excitation. Voilà qui évoque la guerre de tranchées, telle qu'elle est décrite par exemple par Fernand Léger qui appartenait à une compagnie de nettoyage, c'est-à-dire la deuxième vague de soldats chargés d'achever les blessés et d'évacuer les cadavres. Dans sa correspondance, Fernand Léger décrit le mélange de terreur et d'excitation qui s'emparait de lui lorsqu'il effectuait ses tâches. Ces expériences de la violence et de la terreur ne peuvent se comprendre de l'extérieur, elles sont incommunicables. Nos djihadistes contemporains, nos nouveaux barbares, représentent un défi pour la raison moderne. On ne peut les comprendre tout à fait. La preuve, c'est que le « retour au réel », la « déradicalisation » sont une illusion, on le sait. On ne peut que retrancher les terroristes de la société, pas les y ramener.